

13058

Département: BOUCHES DU RHONE
SGC DE CHATEAURENARD

REGIE ANNEXE CAMPING TOURISME

NUMÉRO SIRET : 211300587-00063

POSTE COMPTABLE : 013205

M4

Service à caractère industriel et commercial

BUDGET PRIMITIF

Voté par nature

BUDGET ANNEXE.

Année 2024

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2024 COMMUNE DE
MAUSSANE LES ALPILLES BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DOTE DE LA SIMPLE
AUTONOMIE FINANCIERE CHARGEE DE L'EXPLOITATION DU CAMPING MUNICIPAL ET DE
LA GESTION DE L'OFFICE DE TOURISME**

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune en ce qui concerne son budget de la régie visée en titre, laquelle doit faire l'objet d'un budget annexe ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 10 avril 2024 par le conseil municipal après avis du conseil d'exploitation de la régie. Il peut être consulté sur simple demande au service comptabilité de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste impactant notamment les fluides (eau/énergie/fuel) tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux usagers du camping et aux personnes accueillis à l'Office de Tourisme ;
- maintenir une prévision prudente de recettes du camping.

Ce budget annexe ne comporte qu'une section de fonctionnement.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité via sa régie d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la régie. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour la régie :

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées des usagers du camping municipal pour leur séjour, aux frais d'adhésion versés par les acteurs économiques à l'office de Tourisme et à la subvention versée par le budget général pour l'équilibre de l'activité Tourisme au sein de la régie (Service public administratif)

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 596 310 euros. Elles sont marquées par la reprise d'un excédent reporté à hauteur de 76 397€ grâce à une excellente saison 2023 malgré le contexte de canicule pénalisant l'hôtellerie de plein air non dotée de structures d'hébergement de type mobilhome

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par le remboursement des frais de personnel mis à disposition de la régie, l'entretien et la consommation des bâtiments , les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 596 310euros.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	286 210	Excédent reporté	76 398
Dépenses de personnel	306 700	Recettes des services	372 226
Autres dépenses de gestion courante	1 000	Impôts et taxes	
Dépenses financières	0	Dotations et participations	122 500
Dépenses exceptionnelles	2 400	Autres recettes de gestion courante	25 000
Autres dépenses	0	Recettes exceptionnelles	186
Dépenses imprévues		Recettes financières	0
Total dépenses réelles	596 310	Autres recettes	0
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0	Total recettes réelles +excédent	
Virement à la section d'investissement	0	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0
Déficit reporté			
Total général	596 310	Total général	596 310

c) La fiscalité

Ce budget ne comprend aucun produit fiscal mais uniquement les redevances perçues des usagers

d) Les dotations de l'Etat.

Ce budget ne comprend aucune dotation de l'Etat

La subvention de 122 500€ versée par le budget général de la commune permet le financement de la partie « gestion tourisme » (Service Public Administratif) du budget de la régie. En effet, et seuls cas exceptionnels, la partie « exploitation du camping les Romarins » (Service Public Industriel et Commercial) ne peut être financée par des subventions provenant du budget général.

III. La section d'investissement

Ce budget ne comporte pas de section d'investissement.

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

Sans objet

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Maussane les Alpilles

Le Maire,
Jean-Christophe CARRÉ

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE MAUSSANE-les-ALPILLES" around the top edge, "REGIE CAMPING TOURISME" in the center, and "★ 13 ★" at the bottom.

SOMMAIRE

PAGES	
p. 1 / 1	INFORMATIONS GENERALES - Modalités de vote du budget
p. 2 / 2	PRESENTATION GENERALE DU BUDGET - Vue d'ensemble des sections
p. 3 / 3	- Section d'exploitation - Chapitres
p. 4 / 4	- Section d'investissement - Chapitres
p. 5 / 5	- Balance générale du budget - Dépenses
p. 6 / 6	- Balance générale du budget - Recettes
p. 7 / 8	VOTE DU BUDGET Section d'Exploitation - Détail des dépenses
p. 9 / 9	- Détail des recettes
p. 10 / 10	Section d' INVESTISSEMENT - Détail des dépenses
p. 11 / 11	- Détail des recettes - Détail des chapitres d'opération d'équipement

S O M M A I R E (Suite)

PAGE	IV - AUTRES ANNEXES (1)	JOINT	SANS OBJET
	ANNEXES		X
	ELEMENTS DU BILAN		X
p. 12 / 12	Etat de la dette - Détail des Crédits de trésorerie	X	
p. 13 / 13	Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p. 14 / 14	Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p. 15 / 15	Etat de la dette - Typologie Répartition de l'Encours	X	
	Etat de la dette - Detail des opérations de couverture		X
	Etat de la dette - Autres dettes		X
	Amortissements - Méthodes utilisées		X
	Etat des provisions et des dépréciations		X
	Etalement des provisions		X
p. 16 / 16	Opérations financières - Dépenses	X	
p. 17 / 17	Opérations financières - Recettes	X	
	Etat des charges transférées		X
	Detail des Opérations pour compte de tiers		X
	ENGAGEMENTS HORS BILAN		X
	Emprunts garantis par la régie		X
	Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		X
	Subventions versées		X
	8016 Etat des contrats de crédit-bail		X
	Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	Etat des engagements donnés		X
	Engagements recus		X
	Situation des A.P. et C.P.		X
	Situation des A.E. et C.P.		X
	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS		X
p. 18 / 18	Etat du personnel titulaire au 1er janvier	X	
p. 19 / 19	Etat du personnel non-titulaire au 1er janvier	X	
p. 20 / 20	Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	X	
	Liste des organismes avec engagement		X
	Présentation agrégée du budget principal et des annexes	X	
	ARRETE ET SIGNATURES		X
p. 21 / 21	Arrêté - Signatures	X	

(1) Ne sont pas reproduites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes de bilan. Dans ce cas, cochez la case 'sans objet' correspondante. (ne pas produire d'état néant)

I - INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	I

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement;
- sans les chapitres 'Opérations d'équipement' de l'état III B3;

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

Sans objet

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitres de dépense 'Opération d'équipement'.

III - Les provisions sont :

- budgétaires (délibération N° du / /)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne 'Pour mémoire') s'effectue par rapport au budget primitif ou cumulé de l'exercice précédent (2).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté :

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) à compléter par 'du chapitre' ou 'de l'article'.

(2) rayer la mention inutile

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	596 310.00	519 912.47
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	<i>(si déficit)</i>	76 397.53 <i>(si excédent)</i>
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		596 310.00	596 310.00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1064 et 1068 compris)		
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	<i>(si solde négatif)</i>	<i>(si solde positif)</i>
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)			

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	596 310.00	596 310.00
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et du budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recette, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas données lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	297 870.00		286 210.00	286 210.00	286 210.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	284 200.00		306 700.00	306 700.00	306 700.00
014	Atténuations de produits					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 200.00		1 000.00	1 000.00	1 000.00
Total des dépenses de gestion des services		584 270.00		593 910.00	593 910.00	593 910.00
66	CHARGES FINANCIERES					
67	Charges exceptionnelles	6 060.34		2 400.00	2 400.00	2 400.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET (4)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		590 330.34		596 310.00	596 310.00	596 310.00
023	Virement à la section d'investissement (6)					
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (6)					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation						
TOTAL		590 330.34		596 310.00	596 310.00	596 310.00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES**596 310.00****RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	358 200.00		372 226.65	372 226.65	372 226.65
73	IMPÔTS ET TAXES (7)					
74	Subventions d'exploitation	100 000.00		122 500.00	122 500.00	122 500.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	28 000.00		25 000.00	25 000.00	25 000.00
Total des recettes de gestion des services		486 200.00		519 726.65	519 726.65	519 726.65
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	Produits exceptionnels			185.82	185.82	185.82
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET (4)					
Total des recettes réelles d'exploitation		486 200.00		519 912.47	519 912.47	519 912.47
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (6)					
Total des recettes d'ordre d'exploitation						
TOTAL		486 200.00		519 912.47	519 912.47	519 912.47

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**76 397.53**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES**596 310.00****Pour information :**

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (8)**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks et fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(6) DE 023 = RI 021; DI 040=RE 042; RI 040= DE 042 ; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.

(7) Le chapitre 69 existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles (Sauf 204)					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues (affect. ou concession)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
Total des dépenses d'équipement						
10	Dotations, fonds divers et réserves Hors 1068					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison (Affectation) (5)					
26	Participation & créance rattachées à particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières						
4581	Dépenses (à subdiviser par opération) (6)					
Total des dépenses réelles d'investissement						
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)					
041	Opérations patrimoniales (4)					
Total des dépenses d'ordre d'investissement						
TOTAL						

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles (Sauf 204)					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues (affect. ou concession)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
Total des recettes d'équipement						
10	Dotations, fonds divers et réserves Hors 1068					
106	Réserves (7)					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison (Affectation) (5)					
26	Participation & créance rattachées à particip.					
27	Autres immobilisations financières					
Total des recettes financières						
4582	Recettes (à subdiviser par opération) (6)					
Total des recettes réelles d'investissement						
021	Virement de la section d'exploitation (4)					
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)					
041	Opérations patrimoniales (4)					
Total des recettes d'ordre d'investissement						
TOTAL						

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**Pour information :**
**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE
PAR LA SECTION D'EXPLOITATION (8)**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021; DI 040=RE 042; RI 040= DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèce au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV - A7)

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

Chap.	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	286 210.00		286 210.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	306 700.00		306 700.00
014	Atténuations de produits			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000.00		1 000.00
66	CHARGES FINANCIERES			
67	Charges exceptionnelles	2 400.00		2 400.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement			
	Dépenses d'exploitation - Total	596 310.00		596 310.00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES**596 310.00**

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amort. dérogatoires			
15	Provisions (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison (Affectation)			
	Total des Opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues (affect. ou concession) (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	Participation & créance rattachées à particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des Immobilisations			
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	Provisions dépréciation des stocks et en cours (5)			
4581	Dépenses (à subdiviser par opération) (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
33	En cours de productions de biens			
35	Stocks de produits			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'Investissement - Total			

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

(1) Y compris les opérations relatives aux rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Le compte 69 n'existe pas en M49

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

Chap.	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	372 226.65		372 226.65
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	Production immobilisée			
73	IMPÔTS ET TAXES			
74	Subventions d'exploitation	122 500.00		122 500.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	25 000.00		25 000.00
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	Produits exceptionnels	185.82		185.82
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes d'exploitation - Total		519 912.47		519 912.47

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

76 397.53

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

596 310.00

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves-106			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amort. dérogatoires			
15	Provisions (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison (Affectation)			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues (affect. ou concession)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	Participation & créance rattachées à particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des Immobilisations			
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	Provisions dépréciation des stocks et en cours (5)			
4582	Recettes (à subdiviser par opération) (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
33	En cours de productions de biens			
35	Stocks de produits			
021	Virement de la section d'exploitation			
Recettes d'Investissement - Total				

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

+

AFFECTATION AU COMPTE 106

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

(1) Y compris les opérations relatives aux rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV - A7)

(6) Le chapitre 69 existe uniquement en M41, en M43 et en M44.

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES				A1
Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du maire (3)	Votes du conseil municipal (4)
011	Charges à caractère général (5)(6)	297 870.00	286 210.00	286 210.00
606	Achats non stockés de matières et fournitures	117 700.00	112 300.00	112 300.00
6061	Fournitures non stockables	60 000.00	57 000.00	57 000.00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	35 000.00	25 000.00	25 000.00
6064	Fournitures administratives	1 200.00	1 500.00	1 500.00
6066	Carburants	500.00	300.00	300.00
6068	Autres matières et fournitures.	21 000.00	28 500.00	28 500.00
61	Services extérieurs	136 620.00	131 910.00	131 910.00
611	Sous-traitance générale	57 000.00	48 510.00	48 510.00
6132	Locations immobilières	59 120.00	59 900.00	59 900.00
6135	Locations mobilières	500.00	500.00	500.00
61521	Bâtiments publics	500.00	3 000.00	3 000.00
61523	Réseaux	7 500.00	2 000.00	2 000.00
61528	Autres	3 000.00	12 500.00	12 500.00
61551	Matériel roulant	3 500.00	2 000.00	2 000.00
61558	Autres biens mobiliers	500.00	1 000.00	1 000.00
617	Etudes et recherches			
618	Divers	5 000.00	2 500.00	2 500.00
62.	Autres services extérieurs	15 550.00	17 000.00	17 000.00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires			
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs			
6226	Honoraires			
6227	Frais d'actes et de contentieux			
623	Publicité, publications, relations publiques	4 450.00	3 500.00	3 500.00
6231	Annonces et insertions	2 500.00	3 500.00	3 500.00
6233	Foires et expositions	1 000.00		
6236	Catalogues et imprimés	200.00		
6237	Publications			
6238	Divers	750.00		
625	Déplacements, missions et réceptions	2 500.00	1 700.00	1 700.00
6256	Missions	500.00	500.00	500.00
6257	Réceptions	2 000.00	1 200.00	1 200.00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	6 100.00	6 900.00	6 900.00
6261	Frais d'affranchissement	1 100.00	700.00	700.00
6262	Frais de télécommunications	5 000.00	6 200.00	6 200.00
627	Services bancaires et assimilés.	1 500.00	1 800.00	1 800.00
628	Divers services extérieurs	1 000.00	3 100.00	3 100.00
6281	Concours divers (cotisations...	1 000.00	3 000.00	3 000.00
62878	à des tiers		100.00	100.00
63.	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	28 000.00	25 000.00	25 000.00
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (			
6358	Autres droits			
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (	28 000.00	25 000.00	25 000.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	284 200.00	306 700.00	306 700.00
621	Personnel extérieur au service	284 200.00	306 700.00	306 700.00
6215	Personnel affecté par la collectivité de ratta	284 200.00	306 700.00	306 700.00
014	Atténuations de produits (7)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 200.00	1 000.00	1 000.00
6541	Créances admises en non-valeurs	2 000.00	1 000.00	1 000.00
658	Charges diverses de la gestion courante	200.00		
DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		584 270.00	593 910.00	593 910.00

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES				A1

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du maire (3)	Votes du conseil municipal (4)
67	Charges exceptionnelles (c)	6 060.34	2 400.00	2 400.00
6718	Autres Charges except. opérations de gestion			
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)			
678	Autres charges exceptionnelles	6 060.34	2 400.00	2 400.00
022	Dépenses imprévues (f)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		590 330.34	596 310.00	596 310.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)			
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE L'INVEST.				
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section			
6817	Dépréciation des actifs circulants (d)(9)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e				
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		590 330.34	596 310.00	596 310.00

+

RESTES A REALISER N-1 (8)	
----------------------------------	--

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	596 310.00
---	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de compte utilisé.

(2) voir Modalités de Vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M41

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) le chapitre 69 n'existe pas en M49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. DE042 = R1040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES				A2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du maire (3)	Votes du conseil municipal (4)
013	Atténuations de charges			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	358 200.00	372 226.65	372 226.65
706	Prestations de services	11 000.00	12 726.65	12 726.65
707	Ventes de marchandises			
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	347 200.00	359 500.00	359 500.00
7087	Remboursements de frais			
74	Subventions d'exploitation	100 000.00	122 500.00	122 500.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	28 000.00	25 000.00	25 000.00
757	Redevances versées par les fermiers et concess			
7588	Autres	28 000.00	25 000.00	25 000.00
	RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013	486 200.00	519 726.65	519 726.65
76	PRODUITS FINANCIERS (b)			
768	Autres produits financiers			
77	Produits exceptionnels (c)		185.82	185.82
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)			
778	Autres produits exceptionnels		185.82	185.82
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	486 200.00	519 912.47	519 912.47
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (9)			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		486 200.00	519 912.47	519 912.47

+

RESTES A REALISER N-1 (7)	
----------------------------------	--

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)	76 397.53
---	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	596 310.00
---	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) voir Modalités de Vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M49

(6) Le chapitre 73 existe uniquement en M41, en M43 et en M44.

(7) Si la régie applique les régimes des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du maire (3)	Votes du conseil municipal (4)
16	Emprunts et dettes assimilées			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
1687	Autres dettes			
	Total des dépenses financières			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (7)(8)			
041	Opérations patrimoniales (9)			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT				

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	
-----------------------------------	--

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la régie.

(2) voir Modalités de Vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV - A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre DI040 = RE042

(8) Le compte 15..2 peut figurer dans le détail du compte 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre DI041 = RI041

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du maire (3)	Votes du conseil municipal (4)
165	Dépôts et cautionnements reçus			
	Total des recettes financières			
	TOTAL DES RECETTES REELLES			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5) (6)			
	TOTAL PRELEVEMENT DU FONCTIONNEMENT			
041	Opérations patrimoniales (8)			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT				

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	
----------------------------------	--

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	--

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de compte utilisé.

(2) voir Modalités de Vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre RI040 = DI² 042

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 042 'produits des cessions d'immobilisation')

(7) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires

(8) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre DI041 = RI041

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

IV - ANNEXES		IV
ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - CREDITS DE TRESORERIE		A1.1

A1.1 - CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N - 1	Montant des remboursement N - 1		Encours restant dû au 1er janvier
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total						

(1) Circulaire N° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989
(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES		A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	taux actuariel					
-		//	//	//										
-		//	//	//										
-		//	//	//										
-		//	//	//										
-		//	//	//										
TOTAL														
TOTAL GENERAL														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variables; C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme l'addition d'un taux usuel de référence et d'une marge en pourcentage)
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois ...);
(5) Taux initial du contrat
(6) Indiquer A pour annuel, M pour mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : Trimestrielle, X : autre
(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X autres à préciser
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV - ANNEXES		IV
ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES		A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 1/1/N										I.C.N.E. de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 1/1/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux d'intérêt (12)	Index (13)	Niveau de taux (14)	Capital (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
-	N	0.00			0.00						0.00	0.00
-	N	0.00			0.00						0.00	0.00
- NEANT	N	0.00			0.00						0.00	0.00
-	N	0.00			0.00						0.00	0.00
-	N	0.00			0.00						0.00	0.00
TOTAL		0.00									0.00	0.00
TOTAL GENERAL		0.00									0.00	0.00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture"

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêts : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est à dire un taux qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage)

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N

(16) Il s'agit des intérêts du au titre du contrat initial et comptabilisés au 6611 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels du au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 668.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)		A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 1/1/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 1/1/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Néant					0.00									
Total														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne-conduite) en fonction du risque le plus élevé à courtir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.
(7) Coût de sortie. Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N
(8) Montant, index ou formule
(9) Indiquer le niveau de taux après opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année
(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Type d'indice sous-jacent		1 - Indices en Euros.	2 - Indices inflation française ou zone Euro ou écart entre ces indices.	3 - Ecart d'indices zone Euro.	4 - Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone Euro.	5 - Ecart d'indices hors zone Euro	6 - Autres indices
Type de structure de l'emprunt	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
B - Barrière simple. Pas d'effet levier.	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
C - Option d'échange (swaption)	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
D - Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé.	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
E - Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
F - Autres types de structure	Nombre de Produits					0	
	% de l'encours						
	Encours Début						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions Nouvelles	Vote (2)
	Dépenses hors charges transférées (A)		I
16	Emprunts et dettes assimilées		
165	Dépôts et cautionnements reçus		
1687	Autres dettes		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépendances de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution (3) (4) D001	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions Nouvelles	vote (2)

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001(4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles					

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II
Recettes propres disponibles	IV
Solde	V = IV-II (6)

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

(3) Les comptes 15,29,39,49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II- Présentation général du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
		0	0	0	0.00	0.00	0.00
		0	0	0	0.00	0.00	0.00
NEANT		0	0	0	0.00	0.00	0.00
TOTAL		0	0	0	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL		0	0	0	0.00	0.00	0.00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité. les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présente toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présente toute l'année correspond à 0.8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présente la moitié de l'année (ex CDD 6 mois) recrutement à mi-année) correspond à 0.4 ETPT (0.8 * 6 / 12)

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES		IV
Etat du personnel au 01/01/N		C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

Agents Non Titulaires en Fonction au 01/01/N	Catégories (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement (4)	Nature (5)
Agents occupant un emploi non-permanent						
0			0			
0			0			
0		NEANT	0			
TOTAL GENERAL	0					

- (1) Catégories : A, B ou C

(2) Secteurs
ADM: Administratif
TECH: Technique
URB: Urbanisme (dont aménagement urbain)
S: Social
MS: Médico-social
MI: Médico technique
SP: Sportif
CULT: Culturel
ANIM: Animation
PM: Police
OTR: Missions non rattachables à une filière
- (3) Rémunération : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a " : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité
3-b " : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...)
3-2 : vacance temporaire d'un emploi
3-3-1 " : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2 " : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3 " : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4 " : emplois à temps non-complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %
3-3-5 " : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel
38 : article 38 travailleurs handicapés, catégorie C
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus
A : autres (préciser)
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "A : Autres" et feront l'objet d'une précision.
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	B.P. 2024
Etat du personnel au 01/01/N	IV C1.2

**C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT
EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIE	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
Agent titulaire administratif	A	1	52 000,00 €
Agents titulaires administratifs	C	5	164 700,00 €
Agents titulaires techniques	C	2	90 000,00 €
TOTAL GENERAL		8	306 700,00 €

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV - ANNEXES	B.P. 2024
TRESORERIE DE LA VALLEE DES BAUX - MAUSSANE LES ALPILLES REGIE A SIMPLE AUTONOMIE FINANCIERE - CAMPING ET TOURISME	M4 SIRET 211 300 587 00063

IV - ARRÊTÉ - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présent	14 3 procurations
Nombre de suffrages exprimés	17
VOTES :	
Contre	3
Abstentions	0
Pour	14
Date de convocation :	28/03/2024

Présenté par le Maire,
A Maussane les Alpilles, le 10 avril 2024

Le Maire,
Jean-Christophe CARRÉ



Délibéré par le Conseil municipal réuni en session ordinaire

A Maussane les Alpilles, le 10 avril 2024
Les membres du Conseil municipal,

Marc FUSAT		Mathieu BONARD	
Christine GOURILLON		Emilie GERMAIN	
Alexandre WAJS		Fanny ARSAC	
Henri REYNOUD		Laurent JUGLARET	
Fabienne CITI		Murielle GARZINO	
Dominique STEKELOROM		Sébastien THOMAS	
Patrick LAFFITTE		Marie-Pierre CALLET	
Bernadette SAMUEL		Alain CHAIX	
Thierry FABRE		Lucie BABIN	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en sous-Préfecture, le : 18 AVR. 2024
et de la publication le : 18 AVR. 2024

A Maussane les Alpilles, le :
Le Maire,
Jean-Christophe CARRÉ

18 AVR. 2024

